

Lancement de la vaccination contre la grippe A(H1N1)

Montréal, le 23 octobre 2009 – Le Centre de santé et de services sociaux (CSSS) de la Pointe-de-l'Île lance sa campagne de vaccination pour protéger la population contre la grippe A(H1N1). L'objectif de la vaccination est de réduire le nombre de personnes qui auront la maladie et de protéger les personnes vulnérables des complications que pourrait causer le virus. « La vaccination est un excellent moyen pour se protéger soi-même contre la grippe mais aussi d'éviter de contaminer les proches et de propager le virus autour de nous », a expliqué Dr François-Yves Prévost, directeur des Services médicaux du CSSS de la Pointe-de-l'Île. Le vaccin contre la grippe A (H1N1) a été conçu et fabriqué selon les normes de qualité en vigueur et a été approuvé par Santé Canada, dont l'un des rôles est de veiller à la sécurité des vaccins. « Lorsque le vaccin est homologué par Santé Canada, cela signifie que tout a été mis en oeuvre pour s'assurer que le vaccin est sécuritaire », a ajouté Dr Prévost.

Qui sera vacciné, quand et où ?

Les autorités de Santé publique ont déterminé, en fonction des facteurs de risques qu'elles présentent d'attraper la grippe et de développer des complications, une séquence de vaccination de la population. La vaccination débutera donc le 26 octobre pour les personnes hospitalisées atteintes de maladies chroniques et continuera dès le 2 novembre pour le personnel de la santé et des services sociaux. Suivront ensuite les parents d'enfants de 0 à 6 mois, les personnes immunosprimées, les femmes enceintes, les jeunes, les adultes pour finir par les personnes âgées, moins touchées

par ce virus. « Une campagne de communication avisera tout le monde du bon moment pour aller se faire vacciner. Nous invitons les résidants de la Pointe-de-l'Île à respecter les séquences de vaccination et à ne pas se présenter pas aux centres de vaccination dès les premiers jours : cela entraînerait des congestions inutiles et des délais d'attente importants, en plus de priver les personnes les plus à risque de recevoir leur vaccin à temps. Toutes les personnes qui désirent recevoir un vaccin, le recevront mais au moment déterminé», a expliqué madame Denise Julien, responsable de la vaccination au CSSS de la Pointe-de-l'Île. Pour plus de détails, les résidants de la Pointe-de-l'Île peuvent se rendre sur le site Internet du CSSS au www.cssspointe.ca.

Afin de faciliter l'accès à la vaccination pour tous les résidants de la Pointe-de-l'Île, deux centres de vaccination seront ouverts sur le territoire : un premier à l'Hospitalier Rivière-des-Prairies et un second au Centre Édouard-Rivest à Montréal-Est. « Nous demandons à la population de se présenter avec sa carte d'assurance maladie et de s'habiller légèrement afin de faciliter la vaccination » a conclu madame Julien.

- 30 -

Source : Centre de santé et de services sociaux de la Pointe-de-l'Île

Pour information : Hélène Barral
Directrice de la Qualité et des Communications
514 356-2574 poste 3897